

Arcs du Comité de Vendée

Lorsque je me suis proposé pour reprendre la responsabilité des arcs du Comité de Vendée, je dois l'avouer, je ne m'attendais pas à un tel bazar.

On ne savait plus qui avait quel arc, l'inventaire des mallettes ne correspondait plus avec les fiches de location.

Etat du matériel quelque fois douteux, certaines mallettes étaient incomplètes, les cautions dont la plupart des dates d'émissions dépassaient les trois ans, ne correspondaient plus aux locataires. Des clubs s'échangeaient des branches, des poignées et même des valises complètes sans nous en avoir avertis. Plusieurs dirigeants pensaient que c'était au Comité de Vendée de remplacer le consommable (corde, repose-flèche, etc . . .)

Lorsque nous avons demandé aux clubs à la fin de l'année dernière de nous restituer les arcs pour l'inventaire, comme cela aurait du être fait chaque fin de saison, nous avons rencontré bien des difficultés, principalement de grands retards.

Devant pareille anarchie, nous avons pris certaines décisions :

- Reformuler les fiches de location.
- Exiger la restitution du matériel à chaque fin d'année sportive.
- Le montant des cautions.
- Encaissement des chèques.
- Restitution des cautions après reprise du matériel selon état.

Depuis le début de cette année, 3 clubs ont loué des arcs du Comité de Vendée, contre 7 l'année dernière.

23 arcs sont encore à la disposition des jeunes archers Vendéens.